

Que vous soyez fabricants, importateurs, distributeurs ou utilisateurs de substances chimiques, la nouvelle réglementation européenne REACH vous concerne.

# Préparez vous à REACH !

Pour améliorer la protection de la santé humaine et de l'environnement, tout en préservant la compétitivité de l'industrie chimique et sa capacité à innover, l'Union Européenne a engagé une révision de la législation communautaire sur les substances chimiques. Un nouveau règlement européen REACH (obligation d'enregistrement, Evaluation et Autorisation, restriction des produits Chimiques 1907/2006 CE) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2007. Il a pour objectif d'améliorer la connaissance des propriétés de danger des substances chimiques et des risques liés à leurs usages.

Les fabricants, importateurs, utilisateurs de substances chimiques contenues dans des préparations ou dans des articles sont concernés par cette directive REACH.

En effet, un élément clé de ce nouveau système est l'obligation pour les producteurs et les importateurs de prouver la sécurité de leurs

substances avant de pouvoir les mettre sur le marché.

Pour ce faire, l'Union Européenne vient de se doter d'un nouveau régime qui institue le principe d'un enregistrement obligatoire pour toute substance chimique commercialisée, importée, fabriquée, et/ou employée à plus de 1 tonne par an.

De plus, les utilisations des substances les "plus préoccupantes" seront soumises au régime de l'autorisation.

Le règlement a également créé une Agence Européenne des Produits Chimiques, dont le siège est à Helsinki. Elle est chargée de gérer les aspects techniques, scientifiques et administratifs du système REACH, en veillant à la cohérence des décisions au niveau communautaire.

L'agence gère également le processus d'enregistrement et joue un rôle fondamental dans le processus d'évaluation. Elle reçoit les

demandes d'autorisation et formule des avis et des recommandations dans le cadre des procédures d'autorisation et de restriction.

Il convient d'être vigilant et de ne pas négliger l'impact que ce règlement aura pour l'ensemble des acteurs de la chaîne d'approvisionnement. Chaque acteur aura l'obligation de renforcer la traçabilité des substances qu'il emploie.

## Pour tout savoir sur REACH

Le site Internet [www.reach-auvergne.fr](http://www.reach-auvergne.fr) propose, entre autres, des informations sous forme de fiches et guides pratiques, des actualités pour préparer les entreprises à cette nouvelle réglementation.

En savoir plus :

Elke Mayr-Rivière, 04 73 43 43 32  
eic@clermont-fd.cci.fr

Stéphanie Leguillon, 04 73 43 43 08  
s.leguillon@clermont-fd.cci.fr



utile

## SALONS PROFESSIONNELS

### STIM - Solutions Techniques Innovantes - Du 5 mars au 7 mars 2008 - Eurexpo Lyon

Avec plus de 350 exposants, cette prochaine édition regroupe l'ensemble de tous les métiers de la sous-traitance en Rhône-Alpes : mécanique, tôlerie, chaudronnerie, fonderie, traitement de surface, plasturgie, électricité, électronique, décolletage. Nouveau cette année : un espace totalement dédié aux innovations matériaux composites, un secteur dédié aux techniques et équipements de production et une place de choix pour le secteur des énergies renouvelables et le secteur médical.

En savoir plus : [www.stim-expo.com/2008/](http://www.stim-expo.com/2008/)

### INDUSTRIE PARIS 2008 - Du 31 mars au 4 avril 2008 - Parc des Expositions - Paris

Ce salon international des professionnels de l'équipement et de la fabrication industriels rassemble dix salons complémentaires : Machine Outil, Form & Tôle, Soudage, Control France, Inter Outil Expo, SITS, Thermic, Motek France, Robotique et IND.ao.

En savoir plus : [www.industrie-expo.com](http://www.industrie-expo.com)

## SITES INTERNET

### [www.entreprises.gouv.fr/](http://www.entreprises.gouv.fr/)

Réalisé par le réseau "Bercy au service des entreprises et de l'emploi", ce nouveau portail a pour objet d'accompagner les entreprises dans leurs démarches quotidiennes et dans leur développement. Il mobilise un réseau local d'experts des services de l'Etat, dont la mission est d'apporter à toutes les demandes des responsables d'entreprises une réponse directe et personnalisée. Ces experts s'engagent à garantir la confidentialité des informations échangées. Ils sont tenus à une obligation de résultat : une réponse doit être apportée à toute demande dans un délai compris entre 48 h et 72 h, pour les questions particulièrement complexes.

Le portail offre un accès novateur aux informations par trois moyens différents :

- en suivant le cycle de vie de l'entreprise, de sa création à sa transmission ;
- en utilisant la "boîte à outils" rassemblant conseils, informations pratiques et autodiagnostic ;
- en entrant en contact, par un clic sur le département choisi, avec un interlocuteur de proximité clairement identifié : nom, téléphone, fax, courriel, adresse postale.

### [www.cci.fr/agenda-international](http://www.cci.fr/agenda-international)

Environ 400 événements programmés pour 2008 sont présentés sur l'agenda international des C@CI. La recherche d'événements peut se faire selon différents critères : continent - pays de destination - secteur d'activité - type d'activité.